

PO/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE.

DECRET N° 188 PR/MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant le sieur HOUANHO David ;

Vu l'avis défavorable du Garde des Sceaux, Ministre de la justice et de la législation ;

DECRETE :

ARTICLE I.- Le recours en grâce formé par le sieur HOUANHO David, condamné le 3 Mars 1961 par la cour d'appel de Cotonou à un an d'emprisonnement et à 30.000 francs métré d'amende pour recel, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la justice et de la législation, puis notifié au sieur HOUANHO David par les soins du Procureur général près la cour d'appel de Cotonou

Porto-Novo, le **26 JUIL 1961** 1961.

AMPLIATIONS :

PR..... I
MJL..... 2
PG..... I
Trésor..... I
Intéressé..... I

Pour le Président de la République
Le Vice-Président
S.M. APITHY
S.M. APITHY